



Le Fonds mondial

Procédures d'accès aux prestataires de services présélectionnés pour le renforcement de la gestion financière

Octobre 2017,
Genève, Suisse

Cette page a été volontairement laissée vierge.

Table des matières

1. Contexte et introduction	4
2. Diagramme des procédures	5
3. Détail des procédures.....	6
2.1 Définition des besoins et champ d'application.....	6
2.2 Validation et approbation des besoins et du champ d'application.....	6
2.3 Appel d'offres (procédure de passation de marché)	7
2.4 Attribution du contrat	7
2.5 Validation du plan de mise en œuvre ou du plan de travail	8
2.6 Signature du contrat.....	8
2.7 Exécution du contrat.....	8
2.8 Suivi et clôture du contrat	8
4. Légendes	8

1. Contexte et introduction

Le Fonds mondial a pour objectif de recueillir, de gérer et de verser des ressources supplémentaires en faveur de la lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Pour y parvenir, il doit s'assurer de l'adéquation du système et des contrôles fiduciaires appliqués à la gestion des fonds des donateurs aux niveaux du Secrétariat et des pays, et veiller à disposer d'un ensemble minimal d'informations financières fiables relatives à la mise en œuvre des subventions.

Au vu du succès de la réorganisation des systèmes et des processus de gestion financière interne, qui ont permis de gagner en efficacité et de disposer de données financières fiables et en temps voulu au niveau du Secrétariat, le Fonds mondial a intégré le « **renforcement de la gestion et de la surveillance financières** » des maîtres d'œuvre des subventions à sa stratégie 2017-2022 au titre du deuxième objectif stratégique (« **Mettre en place des systèmes résistants et pérennes pour la santé** »), en vue de soutenir les maîtres d'œuvre dans leurs efforts de renforcement des capacités de gestion et de surveillance financières.

Dans le cadre de l'application de cette stratégie, le Secrétariat du Fonds mondial a présélectionné des prestataires de services, en se basant sur des critères de capacités techniques et de coût, qui pourront proposer des services de renforcement des capacités aux maîtres d'œuvre des subventions. Les objectifs de cette présélection sont les suivants :

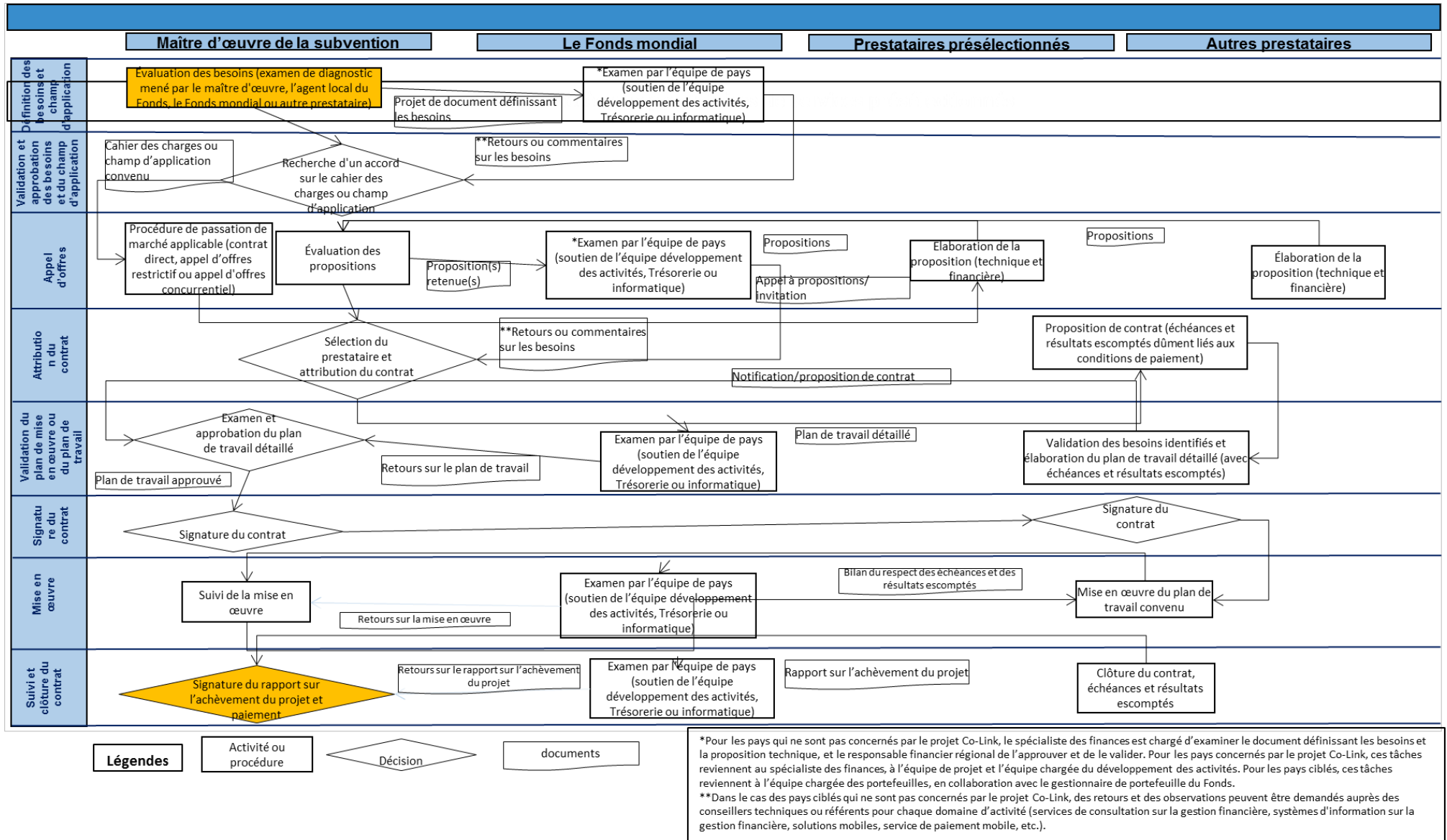
- Permettre aux maîtres d'œuvre d'obtenir rapidement et efficacement l'assistance technique dont ils ont besoin pour renforcer leurs capacités de gestion et de surveillance financières ;
- Aider les maîtres d'œuvre à parvenir à une rentabilité suffisante pour faire face aux difficultés de gestion financière qu'ils rencontrent.

Les prestataires présélectionnés devront fournir les services pour lesquels ils ont été choisis, en fonction des besoins des maîtres d'œuvre des subventions du Fonds mondial. Ces services seront encadrés par un accord signé entre le maître d'œuvre et le prestataire. Le Fonds mondial ni aucun de ses maîtres d'œuvre n'est tenu de signer un accord avec l'un des prestataires de services présélectionnés. Le Fonds mondial ne peut en aucun cas être tenu responsable de la conduite d'un maître d'œuvre ayant signé un accord avec un prestataire de services présélectionné.

Les prestataires de services présélectionnés peuvent être classés dans les catégories suivantes :

- Système d'information sur la gestion financière : pour aider les maîtres d'œuvre à déployer ou à optimiser un système d'information sur la gestion financière conforme aux meilleures pratiques internationales et répondant aux exigences minimales du maître d'œuvre et du Fonds mondial en matière de systèmes d'information pour les maîtres d'œuvres des subventions du Fonds.
- Solutions mobiles : pour aider les maîtres d'œuvre à créer un ensemble d'applications mobiles pour leur permettre d'améliorer leur gestion des subventions, par exemple en vue de favoriser l'utilisation d'appareils mobiles ou portatifs et des technologies du Cloud (réseaux sociaux, appareil mobiles, outils analytiques et Cloud) afin de collecter et de transmettre des informations de base relatives aux subventions entre le niveau secondaire et le niveau principal de mise en œuvre, et de disposer d'un mécanisme de réduction des risques pour certaines activités de mise en œuvre fondamentales ou risquées (exemple : formations, paiement des indemnités et régularisation des avances). Il est envisagé de proposer des fonctionnalités disponibles à la fois en ligne et hors ligne afin d'éviter tout problème de connectivité et de bande passante lié au niveau de développement du réseau mobile des pays.
- Service de paiement mobile : pour aider les maîtres d'œuvre à élaborer des méthodes de paiement alternatives sous la forme de paiements dématérialisés, par l'intermédiaire des opérateurs des réseaux de téléphonie mobile. Grâce à la percée rapide des technologies et des services mobiles, un nombre croissant de personnes ont accès à des appareils mobiles abordables et à des services modernes proposés par les opérateurs. Le service « Mobile Money » (qui permet à ceux qui n'ont pas de compte bancaire d'effectuer et de recevoir des paiements via leur téléphone portable) est l'un des produits financiers le plus développé dans de nombreux pays. Il est largement reconnu que ce service présente l'avantage d'atténuer les risques car il constitue une alternative au paiement en liquide.
- Services de conseil pour le renforcement des capacités : pour proposer un ensemble de services de conseil relatifs à la mise en œuvre et au suivi des plans d'action visant au renforcement des capacités des maîtres d'œuvre des subventions en matière de gestion financière. Ces services visent notamment à améliorer les contrôles et les processus internes, la gestion des risques et l'apport de garanties des maîtres d'œuvre des subventions.

2. Diagramme des procédures



3. Détail des procédures

2.1. Définition des besoins et champ d'application	Responsable
<p>Un examen de diagnostic des systèmes de gestion financière est mené en vue de comprendre et d'identifier les causes profondes des difficultés et des obstacles en matière de gestion financière. Cet examen de diagnostic peut être réalisé par le maître d'œuvre (au moyen d'un exercice d'autoévaluation), l'agent local du Fonds, l'agent financier, l'équipe de pays du Fonds (y compris l'équipe chargée du développement des activités) ou par tout autre prestataire de services (comptabilité de gestion des organisations non gouvernementales), ou encore par plusieurs d'entre eux.</p> <p>L'examen de diagnostic permet d'identifier les faiblesses en matière de gestion financière ainsi que de proposer des recommandations ou des mesures à adopter dans le cadre d'un plan d'action pour y remédier. Le maître d'œuvre doit ensuite déterminer ses besoins, en définissant notamment le champ d'intervention correspondant à la recommandation du plan d'action qui permettra de remédier à la faiblesse identifiée.</p> <p>Personnel : Des ressources humaines qualifiées et ayant de l'expérience dans la gestion financière d'une organisation ou d'un programme ;</p> <p>Procédures : Des politiques, processus et procédures venant renforcer la gestion financière ;</p> <p>Systèmes : Des systèmes solides d'information sur la gestion financière venant renforcer, entre autres, l'établissement des budgets, la comptabilité et la communication de l'information.</p> <p>Si l'équipe de pays du Fonds mondial ne participe pas directement à l'examen de diagnostic du système de gestion financière, le rapport de cet examen ainsi que le plan d'action correspondant et le document définissant les besoins et le champ d'application doivent être transmis à l'équipe de pays du Fonds mondial.</p>	<p>Maître d'œuvre de la subvention</p>
Validation et approbation des besoins et du champ d'application	Responsable
<p>Dans tous les cas, le document définissant les besoins et le champ d'application ainsi que le plan d'action correspondant pour améliorer les capacités de gestion financière doivent être examinés, validés et approuvés aussi bien par le maître d'œuvre que par l'équipe de pays du Fonds mondial.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour les pays concernés par le projet Co-Link (pays à fort impact et pays essentiels), il incombe à l'équipe chargée du développement des activités, en collaboration avec l'équipe de pays, de valider et de vérifier le document définissant les besoins et le champ d'application. ▪ Pour les pays qui ne sont pas concernés par le projet Co-Link (qui n'en font pas encore partie ou qui ne participent pas au plan de travail annuel en cours), il incombe à l'équipe de pays correspondante (par l'intermédiaire du spécialiste des finances) d'examiner le document définissant les besoins et le champ d'application, et au responsable financier régional de l'approuver et de le valider. ▪ Pour les pays ciblés, cette tâche revient à l'équipe chargée des portefeuilles, en collaboration avec le gestionnaire de portefeuille du Fonds. <p>Dans le cas des pays ciblés qui ne sont pas concernés par le projet Co-Link, des retours et des observations peuvent être demandés auprès des conseillers techniques ou référents de chaque domaine d'activité, de l'équipe chargée du développement des activités, de l'équipe informatique ou de l'équipe Trésorerie (à savoir : pour le service de paiement par mobile : l'équipe Trésorerie; pour les services de consultation et pour les systèmes d'information sur la gestion financière : l'équipe chargée du développement des activités; et pour les solutions mobiles : l'équipe informatique).</p>	<p>Maître d'œuvre de la subvention, équipe de pays</p>

Appel d'offres (procédure de passation de marché)	Responsable
<p>S'appuyant sur les besoins définis et approuvés et sur le plan d'action correspondant, le maître d'œuvre peut entamer la procédure de passation de marché. Le maître d'œuvre choisit alors l'une des trois options suivantes (en fonction des politiques et des règles en vigueur en matière de passation de marchés) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Contrat direct : Attribution ou signature du contrat directement auprès d'un prestataire de services présélectionné ▪ Appel d'offres restrictif : Lancement d'un appel d'offres limité à la liste des prestataires de services présélectionnés ▪ Appel d'offres concurrentiel : Lancement d'un appel d'offres non limité à la liste des prestataires présélectionnés <p>Le maître d'œuvre évalue les propositions techniques et financières qui lui sont soumises en suivant les politiques et les procédures en vigueur. La proposition technique et financière retenue ainsi que le rapport d'évaluation doivent être transmis à l'équipe de pays du Fonds mondial correspondante pour examen et validation.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour les pays concernés par le projet Co-Link (pays à fort impact et pays essentiels), il incombe à l'équipe chargée du développement des activités, en collaboration avec l'équipe de pays correspondante (par l'intermédiaire du spécialiste des finances), d'examiner et de valider la proposition finale. ▪ Pour les pays qui ne sont pas concernés par le projet Co-Link (qui n'en font pas encore partie ou qui ne participent pas au plan de travail annuel en cours), il incombe à l'équipe de pays correspondante (par l'intermédiaire du spécialiste des finances) d'examiner la proposition, et au responsable financier régional de la valider. ▪ Pour les pays ciblés, cette tâche revient à l'équipe chargée des portefeuilles, en collaboration avec le gestionnaire de portefeuille du Fonds. <p>Dans le cas des pays ciblés qui ne sont pas concernés par le projet Co-Link, des retours et des observations peuvent être demandés auprès des conseillers techniques ou référents de chaque domaine d'activité, de l'équipe chargée du développement des activités, de l'équipe informatique ou de l'équipe Trésorerie.</p>	<p>Maître d'œuvre de la subvention</p>
2.4 Attribution du contrat	Responsable
<p>S'appuyant sur les résultats de l'évaluation des propositions ainsi que sur les retours et observations de l'équipe de pays du Fonds mondial, le maître d'œuvre envoie une notification au soumissionnaire retenu pour l'informer de l'attribution du contrat, lui transmet une proposition de contrat ou lui demande de lui en transmettre une, et lui demande de lui présenter un plan de travail ou un plan de mise en œuvre (note : selon le cas, le maître d'œuvre peut utiliser son propre modèle de contrat ou bien celui proposé par le prestataire de services).</p> <p>Le prestataire, à partir du document définissant les besoins et le champ d'application, élabore un plan de mise en œuvre ou un plan de travail contenant un échéancier et des résultats escomptés, qu'il transmet au maître d'œuvre puis à l'équipe de pays du Fonds mondial, dans un délai raisonnable à compter de la réception de la notification du maître d'œuvre.</p>	<p>Maître d'œuvre de la subvention</p>

2.5 Validation du plan de mise en œuvre ou du plan de travail	Responsable
<p>Le maître d'œuvre ou l'équipe de pays du Fonds mondial correspondante examine le plan de mise en œuvre ou le plan de travail afin de vérifier son adéquation, sa pertinence et sa conformité au document définissant les besoins et le champ d'application visé au paragraphe 2.2 ci-dessus.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour les pays concernés par le projet Co-Link (pays à fort impact et pays essentiels), il incombe à l'équipe chargée du développement des activités, en collaboration avec l'équipe de pays correspondante (par l'intermédiaire du spécialiste des finances), d'examiner et de valider le plan de mise en œuvre ou le plan de travail ainsi que la proposition de contrat. ▪ Pour les pays qui ne sont pas concernés par le projet Co-Link (qui n'en font pas encore partie ou qui ne participent pas au plan de travail annuel en cours), il incombe à l'équipe de pays correspondante (par l'intermédiaire du spécialiste des finances) d'examiner le plan de mise en œuvre ou le plan de travail ainsi que la proposition de contrat, et au responsable financier régional de les valider. ▪ Pour les pays ciblés, cette tâche revient à l'équipe chargée des portefeuilles, en collaboration avec le gestionnaire de portefeuille du Fonds. 	<p>Maître d'œuvre de la subvention, équipe de pays</p>
<p>Dans le cas des pays ciblés qui ne sont pas concernés par le projet Co-Link, des retours et des observations peuvent être demandés auprès des conseillers techniques ou référents de chaque domaine d'activité, de l'équipe chargée du développement des activités, de l'équipe informatique ou de l'équipe Trésorerie.</p>	
2.6 Signature du contrat	Responsable
<p>À la suite de l'approbation du plan de mise en œuvre et en s'appuyant sur les retours et observations de l'équipe de pays du Fonds mondial, le maître d'œuvre ou le prestataire termine la rédaction du contrat en y intégrant l'échéancier et les résultats escomptés dûment liés aux conditions de paiement.</p>	<p>Maître d'œuvre de la subvention, prestataire de services</p>
2.7 Exécution du contrat	Responsable
<p>Le contrat prend effet à compter de la signature de celui-ci par les deux parties. Le prestataire est tenu d'exécuter le contrat dans les délais convenus, conformément à ses compétences professionnelles, en toute intégrité et avec le soin nécessaire.</p> <p>Il est tenu en outre d'informer régulièrement le maître d'œuvre et l'équipe de pays du Fonds mondial (par l'intermédiaire du spécialiste des finances) de l'évolution de ses travaux. Le prestataire est tenu de contrôler la qualité des services fournis. Des retours appropriés, fondés sur les questions soulevées à la suite du bilan des progrès, peuvent être demandés à l'équipe de pays du Fonds mondial (par l'intermédiaire du spécialiste des finances, appuyé par le conseiller technique ou le référent correspondant de l'équipe chargée du développement des activités, l'équipe Trésorerie ou l'équipe informatique).</p> <p>Le maître d'œuvre et le prestataire de services peuvent consulter l'équipe de pays du Fonds mondial (par l'intermédiaire du spécialiste des finances) pour toute demande d'appui technique ou d'aide à la résolution d'un problème (le cas échéant).</p>	<p>Prestataire de services</p>

2.8 Suivi et clôture du contrat



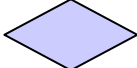
Responsable

Il est de la responsabilité du maître d'œuvre de mettre en place les procédures et les contrôles appropriés pour contrôler et surveiller les performances du prestataire de services. Le paiement du prestataire est effectué lorsque les services sont fournis aux échéances fixées et selon les critères de qualité prévus dans le contrat.

L'équipe de pays du Fonds mondial (par l'intermédiaire du spécialiste des finances, appuyé par le conseiller technique ou le référent correspondant de l'équipe chargée du développement des activités, l'équipe Trésorerie ou l'équipe informatique) participe aux activités finales d'assurance de la qualité des services fournis dans le cadre du contrat, notamment à la rédaction du rapport final de suivi.

Maître d'œuvre
de la
subvention,
équipe de pays

4. Légendes

Symbole	Signification dans le diagramme
	Activité, fonction ou tâche à accomplir
	Document (proposition, contrat, rapport de suivi, etc.)
	Décision en cours de réflexion, en attente d'une réponse (oui ou non).